

Modifications d'articles après le passage à 9000 confirmés

Les modifications d'articles se font sur une liste **non confirmée** ou **déconfirmée**.

Si vous annulez un article, le N° d'article est définitivement supprimé et vous aurez donc pour 40 articles par exemple, des N° d'articles au-dessus de 40.

- **Dès que les 9000 articles confirmés sont atteints, vous ne pouvez plus reconfirmer votre liste par vous même :**

- 1- Vous **déconfirmez** votre liste pour faire la modification ou l'annulation vous-même.
- 2- Vous faites votre modification (cliquez sur "modifier" ou « supprimer » à côté de votre article)
- 3- Vous nous **demandez par mail**, de reconfirmer votre liste en **précisant votre code de liste** et en détaillant **précisément les modifications** faites, conformes au règlement.

Le nombre **total d'articles** après modification doit être égal au nombre total d'articles lors du passage à 9000.

Les seules modifications **acceptées** sont :

- **L'annulation d'articles** (5 maximum)
- **Le remplacement** d'articles (5 maximum) par des articles de même taille ou par un article accepté après 9000
- **La baisse** de prix (5 max) (pas d'augmentation de prix).
- Un complément dans la **description** (la couleur, la marque...)

Après les 9000, tout article annulé **car non conforme**, ne peut être remplacé (sauf description à modifier)

La liste ainsi modifiée et reconfirmée sera contrôlée. Si nous constatons des irrégularités, nous nous réservons le droit d'annuler votre liste avant le dépôt.

Les modifications et les annulations **par vous-même** doivent être faites avant le **mercredi avant la bourse à 20h : fermeture du site**.